

ARRETE DU MAIRE

OBJET

Arrêté municipal

N° 2026 – 126

Création de voirie

« Rue des Bleuets »
Résidence Ker Maria

Le Maire de la Commune de Derval

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-28,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande du 10 juillet 2026 formulée par la SCCV KER MARIA – 2 Les Grandes Haies - Derval relative à la création d'un nom de voirie pour le terrain cadastré AB 1206,

Considérant la nécessité de disposer d'une adresse officielle pour les services d'urgence, de livraison, et d'organisation événementielle,

ARRETE

Article 1

Il est attribué au terrain cadastré AB 1206, le nom de voirie suivant : « Rue des Bleuets – Résidence Ker Maria ».

Article 2

Cet arrêté sera transmis à :

- La préfecture de L.A. ;
- Le service départemental d'incendie et de secours ;
- La poste ;
- Le service du cadastre de la DGFIP ;
- Les services municipaux concernés ;
- Le demandeur.

Article 3

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4

Monsieur le Maire et Madame La Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Derval,
le 13 Juillet 2026

L'adjoint au Maire
Michel HORHANT



Certifié exécutoire, compte tenu
de l'affichage

Le 13 juillet 2026.